



CONSEIL — 224^e SESSION

HUITIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC)

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15267 et le papillon bleu n°1, qui présentent le rapport annuel sur les travaux du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC). Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance sur cette question.

9. Après examen, le Conseil :

- a) prend note du rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) pour la période 2020-2021, figurant à l'Appendice A de la note de travail, et fait siennes les recommandations et principales conclusions formulées dans le rapport ;
- b) entérine le plan d'action défini par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations de l'EAAC, qui figure à l'Appendice B de la note C-WP/15267, tout en notant que la suite à donner à la recommandation 12 reste à déterminer et, à cet égard, convient que ce point devra faire l'objet d'un examen et d'une réflexion plus poussés lors d'une session ultérieure, compte tenu des informations utiles qui seront fournies par l'EAAC ;
- c) prend note du plan de travail proposé par l'EAAC, qui figure à l'Appendice A de la note C-WP/15267, sachant que l'examen de la stratégie des ressources humaines de l'OACI sera entrepris au printemps 2022 plutôt qu'à l'automne 2021 comme cela était prévu à l'origine et, à cette fin, demande au Secrétariat d'accélérer l'élaboration de la stratégie des ressources humaines, une fois que le futur Directeur adjoint des Ressources humaines aura été nommé et aura pris ses fonctions ;
- d) prend également note de l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures de l'EAAC, récapitulé à l'Appendice C de la note C-WP/15267, et encourage le Bureau du contrôle interne (OIO) de l'OACI et l'EAAC à élaborer un processus destiné à contrôler la mise en œuvre des recommandations dans les délais voulus ;

- e) reconnaît qu'il devra examiner la question du remplacement des membres de l'EAAC en cas de départ ou de démission, et la procédure y afférente, dans le cadre de son examen prévu du mandat de l'EAAC et du débat sur le prochain budget triennal de l'Organisation, qui doit se tenir au cours de la 225^e session.

Mise à jour sur la sécurité de l'information et la gestion de la technologie de l'information et des communications à l'OACI

10. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Secrétaire général, qui rend compte des progrès réalisés dans les domaines de la sécurité informatique et de la gestion de la technologie de l'information et des communications (ICT) à l'OACI. Il est aussi saisi d'un exposé PowerPoint du Secrétariat.

11. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans le rapport verbal et se félicite des progrès réalisés en vue d'accroître le niveau de maturité de la sécurité de l'information à l'OACI, qui est passé de 1,5 à 1,7, ce qui place l'Organisation sur la bonne trajectoire pour atteindre le niveau de maturité de 2,5 qu'elle vise une fois intégralement mise en œuvre la Feuille de route sur la sécurité de l'information ;
- b) note également les travaux menés en faveur des activités prévues dans la Feuille de route pour la sécurité de l'information, notamment le calendrier ajusté et l'état d'avancement des activités figurant à l'Appendice du document ;
- c) note aussi que, s'agissant de sa demande concernant la séparation des comptes de courrier électronique des délégations (voir C-DEC 223/10), le Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies procède actuellement à une évaluation de l'ampleur de la tâche nécessaire pour migrer les services de courrier électronique des délégations du Secrétariat de l'OACI vers le CIC, et tout en saluant les progrès réalisés en ce sens, note qu'à l'issue de cette évaluation, le cadre de la gestion et du fonctionnement du nouveau service sera présenté à toutes les délégations intéressées pour examen complémentaire ;
- d) rappelle son débat préliminaire informel sur le plan stratégique quinquennal de l'ICT, au cours de la 223^e session, et note à cet égard qu'un plan actualisé tenant compte des vues exprimées en son sein, ainsi que des recommandations du CIC des Nations Unies, du Commissaire aux comptes (Contrôle fédéral des finances de la Suisse) et du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), lui sera présenté pour examen au cours de la 225^e session.